



## Facture exorbitante du smur

Par **paovisa**, le **21/02/2011** à **09:25**

Bonjour,

Voici les faits:

Un matin, je ne me sentais pas très bien alors je suis allé me coucher. Ma compagne a donc prévenu les pompiers qui sont arrivés 30 minutes plus tard puis le SMUR est arrivé sans que l'on soit prévenu 30 minutes après eux. Le médecin du SMUR m'a palpé l'estomac et m'a levé la jambe puis a pris le téléphone de ma soeur qui se trouvait là (sans lui demander son avis d'ailleurs...) afin de demander conseil. Puis les pompiers m'ont fait une perfusion de glucose. Puis tout le monde est reparti, mon état ne nécessitant ni transport, ni hospitalisation. Un mois plus tard, je reçois une facture de l'hôpital s'élevant à 586 euros à ma charge! Ne nécessitant pas de mutuelle car mes moyens ne me le permettant pas, je décide donc d'envoyer un recommandé au directeur de l'hôpital lui expliquant ma situation financière et en lui demandant ce qui justifiait une telle somme exorbitante au vu des soins prodigués! En réponse, il me demande en gros de payer cette somme car pour lui elle est justifiée! Personne ne nous a averti que le SMUR viendrait et qu'il avait un coût très onéreux! Ne travaillant pas à l'époque de ce malaise et étant père de trois enfants, quel sont mes droits et recours?

Cordialement.